



Projet éducatif de l'Accoord

Table des matières

Introduction :	3
Au cœur du Projet Associatif : les bases d'un Projet Educatif pour les enfants et les adolescents:	4
Le lien avec le Projet Associatif Global:	4
Le socle de notre projet associatif :	5
L'humanisme	5
La liberté	5
L'égalité	5
La solidarité	5
La laïcité	5
Articuler local et global :	6
L'enfant, une ressource pour le projet et son ambition :	6
Les droits fondamentaux :	6
La coopération, plus que la compétition :	6
Le développement durable, une préoccupation incontournable :	6
Des principes éducatifs pour agir:	7
La laïcité un principe à apprendre, à comprendre, à vivre et à faire vivre	7
La participation enfantine, l'implication des enfants dans l'action éducative	8
La démarche de développement durable inscrite au cœur des actions	9
Le bien-être de l'enfant comme visée	10
La diversité et la qualité des actions éducatives comme ambition	11
L'accueil de loisirs au service du développement éducatif local	12

Introduction :

L'Accoord est une association qui contribue, depuis près de 30 ans, à une action éducative, sociale et culturelle de qualité pour les nantais. Dans ses prérogatives, elle agit notamment en direction des enfants et des jeunes dans leur temps libre. Ses actions sont soutenues et financées par la Ville de Nantes qui les finance au travers d'une Délégation de Service Public.

Aujourd'hui, l'Accoord concerne¹, chaque année, près de 30 % des 3-11 ans nantais, soit environ 8 500 enfants dont plus de 50% ont 6 ans et moins. Cela représente en moyenne 6 000 familles dont près de 50% sont dites "pauvres" ou "modestes".

En effet, l'Accoord, gère 29 Accueils de Loisirs, pour 2 500 places, les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'Accoord complète son action par une offre de départ en séjours. Les ALSH sont eux-mêmes intégrés dans des projets de développement plus ambitieux sur les quartiers par l'intermédiaire de 18 projets sociaux.

En 2012, l'Accoord a ré-exprimé son projet associatif global et a affirmé vouloir reformuler son Projet Educatif pour les Accueils Collectifs de Mineurs. C'est dans cette perspective qu'une 1^{ère} démarche de chantiers "réflexion-action" a été engagée avec les équipes pendant l'été 2012. Les Francas de Loire-Atlantique, avec le soutien des Cemea des Pays de la Loire, ont accompagné et enrichi ce projet. Plus de 20 chantiers ont permis de produire de la réflexion et de l'action au service du projet.

L'année 2013 devait voir l'aboutissement de ce travail et l'ajustement du Projet Educatif de l'Accoord, mais la volonté de la ville de Nantes d'engager la réforme des rythmes dès septembre 2013, a contrarié la démarche. La "nouvelle donne" posée par les rythmes scolaire ce qui a amené l'Accoord à engager une nouvelle démarche de réflexion action en janvier 2014, et ce afin de mieux caractériser l'accueil éducatif des enfants et d'en améliorer la qualité.

Après un an de travail et 20 chantiers conduits, cette démarche débouche aujourd'hui sur une double production :

- qui pose les bases de notre conception de l'accueil éducatif de qualité.
- qui nous permet d'enrichir la reformulation du projet éducatif.

Ce document en est la traduction concrète, il est le produit d'une maturation lente, enrichie par l'expérience et par de nombreux aller-retour avec le terrain d'action des équipes. Ce travail aura mobilisé en presque trois ans, près de 200 professionnels sur 40 chantiers.

Le Projet Educatif de l'Accoord est un ensemble cohérent qui allie "ambitions et visées éducatives" et "principes pédagogiques partagés". Il est le marqueur de notre action éducative, elle-même inscrite dans le Projet Educatif de Territoire de la Ville de Nantes (PEDT)

Il s'impose aux équipes de l'Accoord, à toutes les équipes, et servira de base à l'écriture actualisée des Projets pédagogiques de chaque équipe.

¹ Données issues de l'étude "comparée des publics ALSH 2012/2013 et 2013/2014" - L. Potiron et J.L. Garcia, stagiaires IGARUN.

Au cœur du Projet Associatif : les bases d'un Projet Educatif pour les enfants et les adolescents :

Le Projet Educatif doit exprimer de façon précise l'ambition, la visée et les conditions d'une action éducative de qualité portée par l'Accoord en direction des enfants et des adolescents. Bien évidemment il doit être en cohérence avec le Projet Associatif Global de l'Accoord.

Le lien avec le Projet Associatif Global:

L'objet associatif réaffirmé en 2012 avec pour but "*l'épanouissement de la personne par l'acquisition de l'autonomie et le développement du lien social*"² situe l'ambition que doit viser le projet éducatif ainsi que l'ensemble de nos pratiques. Notre action éducative doit, avant tout, permettre à chaque enfant de trouver les clés de sa propre construction et de son propre épanouissement. C'est en ce sens que nous contribuons à l'éducation des enfants.

Notre mission d'éducation populaire, nous permet de viser deux objectifs :

- viser l'apprentissage le plus ambitieux possible pour que chaque enfant, chaque adolescent puisse construire ses propres points de vue, sa propre perception, sa propre compréhension de son environnement et du monde. Ceci implique une véritable exigence de qualité des contenus qui participeront de l'action éducative.
- rechercher les plus riches situations "*à faire vivre réellement aux enfants*", situations qui respectent le cadre des valeurs auxquelles nous nous référons. Il doit donc y avoir dans notre action, une recherche permanente de pratiques et de méthodes pédagogiques à la fois éthiques et innovantes.

Pour progresser dans ce sens, nous devons affirmer notre vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. C'est par notre action éducative en direction des enfants que nous contribuons au développement du lien social, donc à la cohésion sociale. En intégrant le fait que **l'éducation est globale et continue**, l'Accoord prend en compte l'individu à la fois dans sa singularité, mais aussi dans la globalité qui lui permet de faire société.

² But issu des statuts de l'association.

Le socle de notre projet associatif :

Des valeurs :

Ces valeurs, qui fondent notre projet associatif, transcendent l'ensemble de nos projets et constituent un repère pour chacune de nos actions.

L'humanisme

L'Accoord est attachée à favoriser, dès l'enfance, le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Respecter l'Homme c'est reconnaître la personne- *y compris l'enfant et l'adolescent*- en tant qu'individu singulier mais aussi en tant qu'être social. C'est donc respecter sa dignité. Cela vaut pour toute personne sans distinction aucune d'âge, de genre, d'origine, de situation sociale ou de religion.

La liberté

Dans l'absolu, c'est la possibilité pour l'individu d'agir sans contrainte. En réalité, la liberté est toujours relative : le principe de liberté est contraint par celui d'égalité qui suppose que chacun respecte la liberté des autres. Pour l'Accoord, l'autonomie *-la capacité d'un individu à se déterminer lui-même -* est, à ce titre, une condition nécessaire à l'exercice de sa liberté. La liberté individuelle s'exerce dans le respect de celle des autres.

L'égalité

Dans l'idéal républicain, tous les individus ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Tous n'ont cependant pas les mêmes possibilités d'exercer les droits qui leur sont théoriquement reconnus par la déclaration des Droits de l'Homme, ni même d'assurer leurs obligations. Pour l'Accoord, la prise en compte de la diversité des goûts, des intérêts, des capacités et des compétences est une volonté, un enjeu, une chance, pour mettre en œuvre l'égalité.

La solidarité

La solidarité s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances et des richesses. Pour l'Accoord, elle invite à la réciprocité à condition de s'inscrire dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle des droits.

La laïcité

C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance. Pour l'Accoord, elle invite à admettre, mais plus encore à comprendre l'autre. Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes. Elle ne peut être contraire aux Droits de l'Homme.

Des principes fondamentaux pour agir :

Notre projet associatif promeut des principes fondamentaux d'action, ceux-ci doivent constituer un repère essentiel pour notre action éducative.

Articuler local et global :

L'ambition même de notre projet vise l'enfant en tant qu'acteur local, mais aussi en tant que citoyen du monde. Articuler cette double dimension dans tous nos projets doit donc constituer un principe mobilisateur, vecteur de transformation sociale.

L'enfant, une ressource pour le projet et son ambition :

Chaque enfant est une ressource pour la mise en œuvre de notre projet au sens de sa contribution aux ambitions mêmes que nous recherchons à atteindre. Il est donc impératif de créer des dynamiques de partage et de développement qui prennent en compte ces potentiels et les mobilisent au service de projets. La participation et l'implication des enfants doivent être des bases pour créer le mouvement.

Les droits fondamentaux :

Et particulièrement les Droits de l'Enfant constituent les bases essentielles de tout acte d'éducation. La démocratie et son organisation doivent garantir l'exercice de ces droits par chacun. Nous nous devons, dans nos propres ALSH, au travers de projets pédagogiques et de fonctionnement, les faire vivre au quotidien, les incarner dans nos pratiques. C'est en "vivant" la démocratie et ses droits, ses devoirs, que chaque enfant pourra ensuite les projeter, en conscience, dans son environnement, dans son propre parcours.

La coopération, plus que la compétition :

L'Accoord n'est pas favorable à un monde où la compétition est le seul modèle de développement proposé aux publics de son action, et aux enfants et adolescents en particulier. L'Accoord veut faire de la rencontre de l'autre le ferment de la transformation, voire du progrès social. Il s'agira donc concrètement de valoriser fortement ce qui permet de progresser en faisant progresser l'autre. La pratique de la coopération, est donc à ce titre un enjeu réel, donc un principe central dans la mise en œuvre du projet

Le développement durable, une préoccupation incontournable :

La notion de développement durable contient l'idée même que nous sommes responsables des conséquences de nos choix et de nos actes vis-à-vis de nos concitoyens comme des générations futures. L'Accoord se reconnaît plutôt dans la définition élargie lors des sommets de la terre (Rio 1992 et Johannesburg 2002) qui place la justice sociale et le combat contre la pauvreté comme des principes primordiaux d'un développement qui serait durable. Pour favoriser le progrès humain, porté par les enfants qui fréquentent nos ALSH, nous nous devons de créer les conditions d'une prise de conscience, un sentiment de responsabilité, en matière de solidarité, de justice sociale et de respect le plus profond de chaque être humain.

Des principes éducatifs pour agir:

La laïcité un principe à apprendre, à comprendre, à vivre et à faire vivre

"Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits". Tel est le fondement de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Valeur fondatrice de la République et principe constitutionnel, la laïcité *"garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs"*³. Dans ce cadre, elle constitue une référence fondamentale pour l'action éducative locale à développer auprès des enfants. Ferment de la cohésion sociale, elle s'entend ici comme la reconnaissance et le respect réciproque ; elle invite non seulement à accepter mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture, ...).

Inscrits dans une ambition indissociablement sociale, éducative et culturelle, les accueils de loisirs sont confrontés aux situations que vit l'ensemble de la société. Celles-ci donnent à voir et à vivre une société de plus en plus complexe. Le flux d'informations vient trop souvent brouiller nos repères, où l'intolérance fait parfois rempart à l'écoute, où le repli sur soi, voire la défiance vis-à-vis de l'autre, s'installent durablement.

En référence aux principes républicains, aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, l'accueil de loisirs constitue ainsi, un espace éducatif d'accueil, d'orientation et d'activités qui se doit d'être **ouvert à tous les enfants du territoire**.

L'accueil de loisirs est **une structure éducative à part entière**, dont l'intervention se situe dans le temps libre des enfants et des adolescents. Il se doit donc d'aider les enfants et les adolescents à distinguer et comprendre, ce qui relève de la sphère privée d'une part, et ce qui relève, d'autre part, de la sphère publique. De la sphère privée relève ce qui appartient en propre à chacun (ses croyances, ses opinions, ses habitudes de vie) et s'exprime dans ce cadre réservé (celui de la famille notamment). Ce qui relève de la sphère publique implique le respect et la compréhension de l'autre et est encadré par la loi.

Dans l'accueil de loisirs, l'enfant pourra s'ouvrir à d'autres horizons, aller à la rencontre, connaître et se reconnaître, écouter et comprendre, faire des choix, faire des compromis, se positionner,... Il jouira en toute circonstance de sa pleine **liberté de conscience**.

Pour cela, le directeur et son équipe doivent être garants que chaque enfant ait bien sa place dans le collectif et qu'il soit, en tant que personne, **reconnu et pris en compte à part entière**. C'est sur ces bases que l'enfant prendra confiance en lui et sera préparé à respecter l'autre.

Base du vivre ensemble, la mise en vie du principe de laïcité doit y être traduite au quotidien; que ce soit dans les formes d'accueil, de gestion des repas, la conception et l'organisation des activités qui leur sont proposées, la qualité d'écoute et de respect réciproques à développer avec les familles, les postures des animateurs et plus largement de tous les adultes amenés à intervenir dans cet espace. Ces éléments supposent d'être travaillés et appropriés en équipe, dans le respect du cadre global de fonctionnement défini par l'ACCOORD.

Les principes de mixité sociale, culturelle et de genre, doivent être intégrés au projet pédagogique et s'appliquent à l'accueil, ainsi qu'à la restauration. En ce sens, les activités de découvertes scientifiques et techniques, la pratique de la philosophie, l'éducation à l'interculturel, la lutte contre les discriminations, l'éducation aux patrimoines culturels, ... constituent autant de champs à investir pour permettre à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure, de se questionner, de penser par lui-même et donc finalement d'exercer sa liberté de conscience.

³ Définition extraite de la note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité

"La participation à la vie de la cité permet aux jeunes d'habiter leur commune et leur région au lieu de camper à côté d'elles. Elle est l'une des conditions de leur volonté de vivre ensemble la rue, le quartier, la commune ou la région et d'être acteurs des transformations sociales"⁴

En ce sens, vouloir la participation des enfants c'est leur laisser une place légitime et entière, les amener à prendre conscience de leur statut de citoyen à part entière et mettre en œuvre les conditions nécessaires pour leur permettre de l'assumer. Cette ambition trouve ses fondements dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant reconnaissant aux mineurs, depuis 1989 l'existence des droits d'expression, d'information, de liberté de pensée, d'association.

S'exerçant au quotidien, l'apprentissage de la participation peut et doit débuter en tout lieu, dès le plus jeune âge, avec des formes adaptées, pour se poursuivre tout au long de la vie. En fondant son approche éducative sur le vivre ensemble, l'accueil de loisirs constitue un espace où chacun peut exercer un rôle. Il doit donc être un espace éducatif qui favorise le développement progressif de compétences sociales et citoyennes : de la prise d'initiative à la prise de responsabilité, vers l'accession à l'autonomie à travers le développement de capacités à s'organiser, à s'évaluer, à entrer en relation.

Ces compétences doivent être développées par la mise en vie de situations pédagogiques participatives associant les enfants et les adolescents au projet et à la vie de l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs a vocation à permettre à l'enfant, à l'adolescent de construire ses propres savoirs en choisissant son activité, en prenant une part active à sa réalisation et en expérimentant. A partir des projets d'animation conduits, il doit susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants (de la construction, à leur exécution et à leur évaluation).

Véritable espace de mobilisation et d'implication d'enfants et d'adolescents dans la vie locale, l'accueil de loisirs doit leur permettre d'organiser des projets ouverts à tous les citoyens, d'être partie-prenante de l'aménagement de leur ville ou leur quartier, ... Ainsi leur participation à la vie de la cité et à la prise en charge des activités qui les concernent apparaît comme un vecteur du vivre ensemble et d'intégration sociale.

La participation enfantine est un moyen d'affirmer notre volonté de formation du citoyen qu'est l'enfant, l'adolescent. C'est aussi une démarche pédagogique qui s'appuie sur trois fonctions :

- ➔ *L'information* : donner des repères sur l'environnement, les aider à rechercher, à analyser et comprendre les informations.
- ➔ *L'implication* : permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs à partir de projets ayant une démarche claire et respectant des phases de réalisation.
- ➔ *La concertation* : associer les enfants et jeunes à l'amélioration de l'existant, à l'évolution du cadre, des règles, à la construction des projets d'activités.

⁴ Le conseil de l'Europe - conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe - Résolution 237-1992.

L'émergence du développement durable dans la conscience collective est un élément marquant des évolutions sociétales récentes. Il se doit de répondre aux besoins du présent "sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"⁵. Dans cette perspective, la recherche d'un juste équilibre entre écologie, économie et social traverse de nombreux domaines dont celui de l'éducation par l'approche transversale des projets qu'il implique (environnement, santé, mixité sociale, culture, économie, ...).

Acteur du territoire et promoteur d'une société plus juste, plus solidaire, l'accueil de loisirs a un rôle éducatif à jouer dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions de développement durable. Il permet aux enfants et aux adolescents de tisser avec leur environnement, dès le plus jeune âge, des liens sensibles, indispensables pour comprendre le monde dans lequel ils vivent, apprendre à se situer dans celui-ci (du local au niveau planétaire), y agir individuellement et collectivement en tant que citoyen. Sans culpabiliser, il s'agit là de faire prendre conscience que notre situation et nos choix sont avant tout liés aux autres et qu'il nous faut concevoir l'avenir en termes de responsabilités partagées. L'éducation à la solidarité locale, nationale et internationale trouve là un sens à cette ambition.

L'action éducative comme le cadre de vie quotidienne dans lequel elle se déroule, doit s'animer de manière cohérente et pérenne. Ainsi, éduquer au développement durable en accueil de loisirs c'est agir de manière globale en mettant en place des projets dans lesquels on retrouve les trois dimensions du développement durable à savoir, l'environnemental certes, mais également le social et l'économique :

- ➔ Le niveau environnemental avec une meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités (tant au niveau du choix et la gestion des matériaux utilisés pour celles-ci que de leur impact en terme environnemental, ...), des actions éducatives à développer (l'éducation à la santé, au numérique, aux sciences et techniques, ...) mais aussi l'amélioration des pratiques internes pour veiller à réduire significativement l'empreinte écologique.
- ➔ Le niveau économique qui invite à une réflexion sur les achats responsables, les circuits courts par exemple dans la gestion des goûters, des repas au centre de loisirs comme sur les séjours, mais aussi sur la mise en œuvre de projets coopératifs fondés sur la mobilisation des ressources de chacun, plutôt que sur celles d'un tiers.
- ➔ Le niveau social avec des démarches pédagogiques centrées sur la coopération plus que la compétition, des actions éducatives favorisant l'ouverture à l'autre et au monde, des modalités d'association des familles au projet, de participation enfantine, l'appui aux initiatives des animateurs

Enfin, pour imaginer et créer des traductions concrètes, il convient d'engager la participation réelle et diversifiée de toutes les parties prenantes de l'accueil de loisirs. C'est ainsi que chacun(e) à sa place pourra contribuer au processus de changement de comportements individuels et collectifs.

⁵ Définition proposée par le Rapport Brundtland – 1987.

L'accueil de loisirs doit s'affirmer comme un réel espace de vie et de développement pour l'enfant, au même titre que l'école ou la famille. S'inscrivant dans une logique de complémentarité avec le système scolaire et familial, tout en présentant des fonctions et un fonctionnement différents, l'accueil de loisirs contribue activement à la socialisation de l'enfant. Il est un lieu d'émancipation et d'expérimentation, avec sa propre raison d'être : l'enfant y est ainsi accueilli sans référence à sa situation scolaire ni à son cadre familial, ceci pour lui permettre d'acquérir un statut nouveau face à un adulte, différent de ses parents et de ses enseignants. L'accueil de loisirs favorise en cela le bien-être de l'enfant et sa "réalisation de soi".

Tout éducateur doit s'interroger sur les conditions de la "réalisation de soi", de l'accomplissement personnel, de l'émancipation. Les conditions favorables au processus de "réalisation de soi" peuvent se regrouper en deux catégories : celles qui concernent la qualité des relations humaines dans les rencontres ; et celle qui touchent les expériences vécues intenses. Afin de favoriser le bien-être de l'enfant et sa réalisation, l'accueil de loisirs doit donc créer les conditions de la rencontre et celles de l'expérience.

Albert Jacquard, dans son livre "Mon utopie", suggérait que tous les lieux de l'enfance (école, crèches, accueils de loisirs...) inscrivent sur leur porte d'entrée la mention suivante "*ici, on enseigne l'art de la rencontre*". Ainsi inspiré, l'accueil de loisirs doit prendre appui sur la dynamique de groupe pour permettre à l'enfant de se réaliser par les rencontres et grâce à l'expérience de celles-ci, faire l'apprentissage de notions telles que la solidarité et l'entraide. L'accueil de loisirs doit se donner l'ambition de former des individus solidaires de leurs semblables, respectueux des uns et des autres, tenant compte des différences de chacun et agissant pour le respect et la dignité de tous.

Les postures et attitudes de l'équipe éducative sont essentielles dans ce processus d'accomplissement personnel. C'est bien, en effet, en accordant la priorité à l'expérience, à la recherche personnelle, à l'initiative et à l'expérience de soi que nous pouvons aider les enfants et les adolescents à devenir des êtres responsables, originaux, imaginatifs qui construiront leur vie plutôt qu'ils ne la subiront.

La diversité et la qualité des actions éducatives comme ambition

Les diverses expériences vécues par l'enfant, l'adolescent au sein de l'accueil de loisirs doivent être autant d'occasions pour lui de découvrir des activités à vocation éducative, créative, sportive, de plein air. Elles doivent s'exercer dans un climat de plaisir, de liberté, de coopération... propice à la "réalisation de soi", à l'émancipation. La diversité et la qualité de ces activités mises en œuvre sont les conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

L'activité est donc un support essentiel à l'action éducative. Elle sollicite de multiples situations d'apprentissages qui développent chez l'enfant de nouvelles compétences. En pratiquant, il vit aussi des expériences affectives fortes, parfois intenses qui peuvent le transformer, qui le font "grandir" !

Le plus souvent ces activités de loisirs se pratiquent en groupe. Chacun désire en général partager son enthousiasme et ses passions. Le désir étant mimétique, il se trouve ainsi entretenu et renforcé par les autres. Le grand intérêt des activités vécues en accueil de loisirs réside donc dans leur effet socialisant. L'activité est un support extraordinaire à la rencontre : rencontre de l'autre, des autres, de soi-même lorsqu'il s'agit de se confronter à des situations nouvelles ou de trouver sa place au sein du groupe. De ce fait, l'activité est un excellent moyen pour l'enfant d'augmenter ses capacités d'adaptation et de développer son autonomie : elle lui permet de vivre, en compagnie des autres enfants ou adolescents et de l'équipe d'animation, des moments intenses, des émotions fortes et des expériences inoubliables.

L'activité ne saurait cependant se réduire aux loisirs, aussi éducatifs soient-ils. En effet, il convient de considérer que l'activité en accueil de loisirs est permanente. L'organisation de la vie quotidienne est, par exemple, un très bon moyen pour permettre à l'enfant, à l'adolescent de s'initier à la collectivité, de gagner en autonomie. Pour cela, l'enfant co-organise les tâches inhérentes à la vie quotidienne (rangement, repas...). Plus globalement, en tant qu'acteur de la vie du centre, il décide, avec ses pairs, en accord avec l'équipe d'animation, du déroulement de sa journée. C'est par la participation que peut se mettre en œuvre cette organisation concertée, mais aussi la régulation du groupe à certains moments.

L'histoire de l'accueil de loisir (le centre de loisirs, le centre aéré, le patronage...) en France montre que cet espace éducatif a conquis une place dans les dynamiques éducatives que nous pouvons aujourd'hui qualifier de prépondérante. Nous pouvons le situer comme l'un des principaux contributeurs à l'action éducatrice dans le temps libre ainsi que dans les temps post et péri scolaires.

A Nantes, un tiers des enfants de 3 à 11 ans utilise au moins une fois par an l'un de nos accueils de loisirs. Cela signifie, sans en faire une vérité statistique, qu'une très grande majorité d'enfants nantais a fréquenté, plusieurs jours, entre leurs 3 et 11 ans, les accueils de loisirs de l'Accoord.

Les temps post, péri et extrascolaires sont aujourd'hui, encore plus encore avec la réforme des rythmes scolaires, des moments d'éducation significatifs dans la vie des enfants et des adolescents. Ils agissent en complémentarité, par leurs pratiques pédagogiques et leurs contenus, avec l'école, la famille, les autres acteurs du temps libres (clubs sportifs, bibliothèques,)

L'Accueil de Loisir, espace éducatif, est donc un des équipements structurants majeurs des politiques publiques d'éducation. Pour l'Accoord, l'accueil de loisirs se doit donc de contribuer aux dynamiques de développement, à l'œuvre sur les territoires, notamment la mise en vie des Projets Educatifs de Territoires (PEDT)

Cela signifie, sans exhaustivité, que le projet d'un accueil de loisirs se doit d'être expansif et de s'ouvrir à son environnement. Expansif car il doit situer, au-delà de son propre fonctionnement, sa contribution au projet éducatif de territoire doit être affirmée, visible et efficiente. S'ouvrir à son environnement car il ne peut contribuer à l'éducation des enfants et des adolescents que s'il existe avec les autres acteurs.

La question du territoire doit aussi devenir une attention portée par l'équipe pédagogique. L'environnement et les espaces de vie des enfants sont des contributeurs (pour une part non-maîtrisés par la communauté éducative) de leur éducation. Le découvrir, le comprendre, se l'approprier, y agir sont autant de leviers à activer pour que les enfants puissent s'y situer différemment.

Générer, sur les territoires, des dynamiques de développement éducatif local, participe donc de la valorisation et de la crédibilité de l'ALSH dans son environnement.